

C'EST UN EMBALLAGE OU UN PAPIER ? PLUS DE DOUTE !



AVANT vous mettiez déjà dans la poubelle jaune tous les papiers, les cartons, les briques alimentaires, les emballages en métal et les bouteilles en plastique.

MAINTENANT, ajoutez la totalité de vos emballages en plastique et les petits emballages en métal.



Les emballages en verre sont toujours à trier. En fonction de votre commune, ils sont à déposer dans le bac vert ou en point d'apport volontaire.



VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ?

Connectez-vous à gpseo.fr et retrouvez :

- votre **calendrier de collectes 2023** personnalisé à votre adresse et imprimable ;
- les **points d'apports volontaires** et les **déchèteries** les plus proches de chez vous ;
- vos **démarches en ligne** (demande de bac, accès en déchèterie...) ;
- les **bonnes pratiques** pour gérer correctement vos déchets.



Ou contactez



INFOS DÉCHETS 01 30 33 90 00

Lundi au Vendredi de 9h > 12h et 14h > 17h

**NOUVEAU !
À CONSERVER**

CALENDRIER DES COLLECTES 2023 BRUEIL-EN-VEXIN



Ne pas jeter sur la voie publique © Caribara Communication 2023

À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2023, 100 % DES EMBALLAGES SE TRIENT

CITEO

Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.



BRUEIL-EN-VEXIN
Un village à vivre



QUAND SORTIR MES BACS ET ENCOMBRANTS ?



Pour les collectes qui ont lieu le matin > les sortir la veille au soir.
Pour les collectes qui ont lieu l'après-midi > les sortir le matin avant midi.



**ORDURES
MÉNAGÈRES**

Lundi matin



**EMBALLAGES
RECYCLABLES**

Mardi matin, toutes les 2 semaines
à partir du 10 janvier (semaines paires)



VERRE

Mardi matin, toutes les 2 semaines
à partir du 3 janvier (semaines impaires)



DÉCHETS VERTS

Rendez-vous en déchèterie



ENCOMBRANTS

10 février, 12 mai, 22 septembre,
17 novembre, le matin

COMMENT PRÉSENTER CORRECTEMENT MES DÉCHETS À LA COLLECTE ?



COLLECTE EN PORTE À PORTE

Ne rien déposer en vrac à côté des bacs

BONNES PRATIQUES



Dans le bac gris dans des sacs fermés.



Dans le bac jaune, en vrac, sans sac.
Les cartons doivent être pliés/découpés.



Dans le bac vert, en vrac, sans sac.



Habitat pavillonnaire : 1m³ par foyer et
par collecte / **Habitat collectif** : vous
renseigner auprès de votre gestionnaire.

INTERDIT

Déchets dangereux de type
bouteille de gaz, hélium

Cartons mouillés

Vaisselle, vitres ou céramique

Electroménager, gravats, miroir/
vitre, textile, déchets dangereux,
bouteille de gaz, pneus



COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Ne rien déposer en
vrac à côté des bornes

BONNES PRATIQUES



En sacs fermés



Cartons pliés, coupés, afin de ne pas
boucher les ouvertures.

INTERDIT

Sacs de + de 50 litres

Cartons mouillés

NOUVEAU MEMO TRI ! À CONSERVER



TOUS LES PAPIERS

AUJOURD'HUI,
100 % DES
EMBALLAGES
SE TRIENT



EMBALLAGES CARTONS
& BRIQUES ALIMENTAIRES



EMBALLAGES EN PLASTIQUE



EMBALLAGES EN MÉTAL



LES NOUVEAUX ARRIVANTS !

EMBALLAGES PLASTIQUES



TUBES, POTS, BOÎTES, GOBELETS

EMBALLAGES MÉTALLIQUES



BOUCHONS, CAPSULES & COUVERCLES



TOUTES LES BARQUETTES



TOUS LES SACHETS & TUBES



SACS, SACHETS, FILMS



TOUS LES AUTRES PETITS MÉTAUX

À DÉPOSER EN VRAC, NON EMBOÎTÉS, BIEN VIDÉS & NON LAVÉS.